



REPUBLIQUE FRANCAISE

Département de l'Hérault

Commune de Saint Bauzille de Putois

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de la convocation : 30/08/2019

Compte-rendu n°8

Séance du 5 septembre 2019

L'An Deux Mille Dix-Neuf, et le cinq septembre à vingt heures et trente minutes,
Le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Michel ISSERT, Maire.

Conformément à l'article L 2121-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, la séance a été publique.

Etaient présents à l'appel (12) :

- Monsieur Le Maire, Michel ISSERT
- Madame Elisabeth THEROND, Madame Lydia AUZEPY, Monsieur Marc RIVIERE, Madame Dominique BELMONT, Adjointes
- ✓ Monsieur Patrick BEAUGRAND, Monsieur Christian BOUGETTE, Monsieur André GIRARD, Madame Aimée JACQUART, Madame Andrée POLGE, Madame Leslie SALASC, Monsieur Philippe WALCKER, Conseillers Municipaux

Etaient absents représentés à l'appel (5) :

- ✓ Madame Francine FITTIPALDI, pouvoir donné à Madame Andrée POLGE
- ✓ Monsieur Florent OLIVIER, pouvoir donné à Monsieur Michel ISSERT
- ✓ Monsieur Wilfried SABATIER, pouvoir donné à Madame Lydia AUZEPY

Etait absent (1) :

- ✓ Monsieur Pascal GUICHARD

Secrétaire de séance : Madame Dominique BELMONT a été élue secrétaire de séance, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Monsieur le Maire ouvre la séance à vingt heures et trente minutes. Il propose au vote le compte-rendu de la séance du conseil municipal du 1^{er} août 2019.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité parmi les conseillers présents le 1^{er} août 2019 adopte le compte rendu.

Il est ensuite procédé à l'étude de l'ordre du jour fixé.

1- RD 986 – 3^{ème} tranche : Demande de subvention auprès de la Région Occitanie Pyrénées-Méditerranée

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Elisabeth THEROND, Première Adjointe qui fait part à l'assemblée de la nécessité de demander une subvention au Conseil Régional Occitanie Pyrénées-

Méditerranée pour l'aménagement et la qualification des espaces publics aux abords de la RD 986 – 3^{ème} tranche du Carrefour de la Vierge au rond-point de l'Auberge.

Une première délibération a été prise le 4 juillet 2019, il convient de mettre à jour le plan de financement. En effet, d'autres partenaires financiers peuvent être associés à ce projet, notamment l'Etat et le syndicat Hérault Energies.

Parallèlement aux travaux situés sur le domaine public routier départemental réalisés en maîtrise d'ouvrage départementale, la Commune envisage de réaliser une opération de requalification des dépendances routières en maîtrise d'ouvrage.

Le but de cette opération d'envergure est d'entreprendre des travaux d'aménagement afin d'adapter l'espace public, d'augmenter la sécurité des déplacements par une meilleure répartition de l'espace entre voitures, piétons et cycles, d'offrir aux habitants de vrais espaces de vie autour des équipements publics et d'améliorer de façon générale l'image et la qualité du village par des choix esthétiques, confortables et conviviaux :

- Aménagement de sécurité : limitation des vitesses excessives par rétrécissement de la largeur de chaussée et création d'espaces partagés, utilisation de différents revêtements,
- Aménagement d'espaces verts,
- Création de places de stationnement pour les riverains,
- Remplacement de l'ensemble du matériel d'éclairage public (luminaires plus performants, utilisation en bi-puissance pour économiser l'énergie).

Ces travaux vont être engagés à l'automne 2019.

Compte tenu du coût total de l'opération à charge de la commune, il est proposé de demander une aide à la Région Occitanie à hauteur de 25 %, dans le cadre du Contrat Territorial Occitanie/Pyrénées-Méditerranée conclu avec l'association « Grand Pic Saint Loup-Cévennes » 2019-2021.

Madame la Première Adjointe présente aux membres de l'Assemblée le plan de financement de l'opération :

Plan de financement prévisionnel				
DEPENSES			RECETTES	
OBJET	MONTANT H.T.	MONTANT T.T.C.	OBJET	MONTANT T.T.C.
Trottoirs et espaces publics qualitatifs	209 920,00	251 904,00	Commune (autofinancement) 23,6%	72 980,70
. Libération des emprises	14 385,00	17 262,00	Région Occitanie (25%)	77 202,06
. Revêtements et bordures (béton désactivé, résine, stabilisé)	195 295,00	234 354,00	Département de l'Hérault (25%)	77 202,06
. Muret en pierre maçonné	240,00	288,00	DETR (25%)	77 202,06
Equipements	6 000,00	7 200,00	Hérault Energies (11%) uniquement sur la partie Eclairage Public, soit 1,4 % du projet total	4 221,36
. E-bancs connectés (bancs + mâts solaires)	6 000,00	7 200,00		
Aménagement espaces verts	7 156,23	8 587,48		
. Arrosage automatique	4 411,42	5 293,70		
. Végétaux	1 254,58	1 505,50		
. Aménagement minéral	1 490,23	1 788,28		
Terrassements	2 283,96	2 740,75		
Eclairage public	31 980,00	38 376,00		
. Candélabres LEDS et abaissement luminosité 22h/6h	31 980,00	38 376,00		
TOTAL	257 340,19	308 808,23		308 808,23

Le coût des travaux restant à la charge de la commune est estimé à 72 980.70 € TTC.

LE CONSEIL :

OUI cet exposé et après avoir délibéré, à l'unanimité ;

APPROUVE le plan de financement proposé ;

SOLLICITE la subvention la plus élevée possible auprès du Conseil Régional Occitanie Pyrénées-Méditerranée, dans le cadre des travaux d'aménagement et de qualification des espaces publics de la 3^{ème} tranche de la RD 986 ;

DEMANDE au Maire de prévoir cette dépense au budget ;

DONNE toutes délégations utiles à Monsieur le Maire pour la mise en œuvre de cette décision.

Délibération mise aux voix :

Adoptée après avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés

Pour : 15

2- Acquisition des parcelles privées constituant le chemin des Cabalounas en vue de son classement dans le domaine public sous conditions

Monsieur le Maire propose à l'assemblée l'acquisition à titre symbolique des parcelles section D 1019, 1368, 1370, 1373, 1376, 1378, 1380, 1382, 1384, 1386, 1388, 1482, 1483, 1512, 1513, 1569, constituant le chemin privé des Cabalounas en vue de son classement dans le domaine public sous conditions :

- de la démolition du mur de la maison « PRADIER » pour que la servitude de passage soit respectée,
- de la réalisation du point de contournement au bout du chemin conformément aux règles de sécurité,
- de la confirmation de l'accord de tous les propriétaires, indivis, nu-propriétaires, usufruitiers par acte notarié,
- de la réalisation de l'enquête publique nécessaire à son classement dans le domaine public conformément à l'article L 141 3 du code de la voie routière,
- du financement équilibré des travaux de voirie (revêtement, éclairage public, réseaux secs et humides etc.)

LE CONSEIL :

OUI cet exposé et après avoir délibéré, à l'unanimité ;

APPROUVE l'acquisition à titre symbolique des parcelles précitées aux propriétaires dont la liste figure à l'annexe avec la surface des parcelles cédées, sous réserve de vérification notariale sur la mise à jour des propriétaires,

APPROUVE à l'unanimité la prise en charge par la commune des frais de notaire et le cas échéant de géomètre-expert,

DEMANDE au Maire de prévoir la dépense des frais de notaire et de géomètre-expert au budget ;

DONNE tout pouvoir à Monsieur le Maire en tant que personne responsable pour prendre toute mesure d'exécution de la présente délibération et notamment signer l'acte notarié nécessaire à cet achat.

Délibération mise aux voix :

Adoptée après avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés

Pour : 15

3- Travaux d'électricité, d'éclairage public et de télécommunications sur le Chemin des Cabalounas : demande de subventions auprès d'Hérault Energies

Monsieur le Maire donne la parole à Madame la Première Adjointe qui propose à l'Assemblée, lorsque la procédure de classement du chemin des Cabalounas dans le domaine public sera réalisée, de rénover l'intégralité de cette voie par des travaux de réfection de voirie. Il est proposé d'y rajouter la mise en discrétion des réseaux secs (éclairage public, téléphone, réseaux électriques, réservation des réseaux de fibre optique). Ces travaux initialement prévus fin 2019 seront engagés en 2020.

Compte tenu du coût total de l'opération à charge de la commune, il est proposé de demander une aide au Syndicat Mixte Hérault Energies.

Madame la Première Adjointe propose aux membres de l'Assemblée le plan de financement prévisionnel de l'opération :

Plan de financement prévisionnel

DEPENSES			RECETTES	
OBJET	MONTANT H.T.	MONTANT T.T.C.	OBJET	MONTANT T.T.C.
Réfection de voirie	17 407,50	20 889,00	Commune (autofinancement)	49 809,00
. Rabotage/scarification du support existant	6 088,50	7 306,20	Région Occitanie (25%) Eclairage public	6 975,00
. Mise en forme avec apport et mise en œuvre de GNT 0/20	9 594,00	11 512,80	Département de l'Hérault	20 000,00
. Mise à la côte de regard	1 320,00	1 584,00	Hérault Energies	57 000,00
. Mise à la côte de BC	405,00	486,00	Fonds de concours	49 809,00
Réseaux Eau Pluvial	11 193,00	13 431,60		
. Réalisation d'une fouille à la pelle mécanique ou main	2 128,00	2 553,60		
. Remblaiement de fouille en GNT 0/20 compacté par couche	3 192,00	3 830,40		
. Tuyaux annelé d 200 mm	858,00	1 029,60		
. Tuyaux annelé d 300 mm	2 300,00	2 760,00		
. Création de regard béton 50*50 + grille font c250 50*50 concave	1 000,00	1 200,00		
. Fourniture et mise en œuvre de bordure béton caniveaux de type CC1	1 715,00	2 058,00		
Revêtement en enrobé	24 477,00	29 372,40		
. Imprégnation gravillonnée	1 968,00	2 361,60		
. Transport, fourniture et mise en œuvre d'un enrobé à chaud	22 509,00	27 010,80		
Eclairage public	23 250,00	27 900,00		
Electricité	50 666,67	60 800,00		
Télécommunications	26 000,00	31 200,00		
TOTAUX	152 994,17	183 593,00		183 593,00

Le coût des travaux restant à la charge de la commune est estimé à 49 809.00 euros TTC.

LE CONSEIL :

OUI cet exposé et après avoir délibéré, à l'unanimité ;

APPROUVE le plan de financement proposé ;

SOLLICITE la subvention la plus élevée possible auprès d'Hérault Energies, dans le cadre des travaux d'aménagement et de qualification du Chemin des Cabalounas ;

DEMANDE au Maire de prévoir cette dépense au budget ;

DONNE toutes délégations utiles à Monsieur le Maire pour la mise en œuvre de cette décision.

Délibération mise aux voix :

Adoptée après avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés

Pour : 15

<p>4- Requalification de la voirie du Chemin des Cabalounas : Demande de subvention auprès de la Région Occitanie Pyrénées-Méditerranée au titre du programme « Aménagement et qualification des Espaces Publics »</p>

Monsieur le Maire donne la parole à Madame la Première Adjointe qui propose à l'Assemblée, lorsque la procédure de classement du chemin des Cabalounas dans le domaine public sera réalisée, de rénover l'intégralité de cette voie par des travaux de réfection de voirie, du réseau pluvial et des réseaux secs.

Dans un souci de développement durable, l'éclairage public sera requalifié avec la mise en place de candélabres LED à économie d'énergie.

Ces travaux initialement prévus fin 2019 seront engagés en 2020.

Compte tenu du coût total de l'opération à charge de la commune, il est proposé de demander une aide au Conseil Régional Occitanie Pyrénées-Méditerranée au titre du programme « Aménagement et qualification des Espaces Publics ».

Madame la Première Adjointe présente aux membres de l'Assemblée le plan de financement prévisionnel de l'opération :

Plan de financement prévisionnel				
DEPENSES			RECETTES	
OBJET	MONTANT H.T.	MONTANT T.T.C.	OBJET	MONTANT T.T.C.
Réfection de voirie	17 407,50	20 889,00	Commune (autofinancement)	49 809,00
. Rabotage/scarification du support existant	6 088,50	7 306,20	Région Occitanie (25%) Eclairage public	6 975,00
. Mise en forme avec apport et mise en œuvre de GNT 0/20	9 594,00	11 512,80	Département de l'Hérault	20 000,00
. Mise à la côte de regard	1 320,00	1 584,00	Hérault Energies	57 000,00
. Mise à la côte de BC	405,00	486,00	Fonds de concours	49 809,00
Réseaux Eau Pluvial	11 193,00	13 431,60		
. Réalisation d'une fouille à la pelle mécanique ou main	2 128,00	2 553,60		
. Remblaiement de fouille en GNT 0/20 compacté par couche	3 192,00	3 830,40		
. Tuyaux annelé d 200 mm	858,00	1 029,60		
. Tuyaux annelé d 300 mm	2 300,00	2 760,00		
. Création de regard béton 50*50 + grille font c250 50*50 concave	1 000,00	1 200,00		
. Fourniture et mise en œuvre de bordure béton caniveaux de type CC1	1 715,00	2 058,00		
Revêtement en enrobé	24 477,00	29 372,40		
. Imprégnation gravillonnée	1 968,00	2 361,60		
. Transport, fourniture et mise en œuvre d'un enrobé à chaud	22 509,00	27 010,80		
Eclairage public	23 250,00	27 900,00		
Electricité	50 666,67	60 800,00		
Télécommunications	26 000,00	31 200,00		
TOTAUX	152 994,17	183 593,00		183 593,00

Le coût des travaux restant à la charge de la commune est estimé à 49 809.00 euros TTC.

LE CONSEIL :

OUI cet exposé et après avoir délibéré, à l'unanimité ;

APPROUVE le plan de financement proposé ;

SOLLICITE la subvention la plus élevée possible auprès du Conseil Régional Occitanie Pyrénées-Méditerranée dans le cadre des travaux de qualification de l'éclairage public du Chemin des Cabalounas ;

DEMANDE au Maire de prévoir cette dépense au budget ;

DONNE toutes délégations utiles à Monsieur le Maire pour la mise en œuvre de cette décision.

Délibération mise aux voix :

Adoptée après avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés

Pour : 15

5- Requalification de la voirie du Chemin des Cabalounas : Demande de subvention auprès du Département de l'Hérault au titre du programme « Patrimoine et Voirie 2020 »

Monsieur le Maire donne la parole à Madame la Première Adjointe qui propose à l'Assemblée, lorsque la procédure de classement du chemin des Cabalounas dans le domaine public sera réalisée, de rénover l'intégralité de cette voie par des travaux de réfection de voirie, de réseau pluvial et de réseaux secs. Ces travaux initialement prévus fin 2019 seront engagés en 2020.

Compte tenu du coût total de l'opération à charge de la commune, il est proposé de demander une aide au Département de l'Hérault au titre du programme « Patrimoine et Voirie 2020 ».

Madame la Première Adjointe propose aux membres de l'Assemblée le plan de financement prévisionnel de l'opération :

Plan de financement prévisionnel

DEPENSES			RECETTES	
OBJET	MONTANT H.T.	MONTANT T.T.C.	OBJET	MONTANT T.T.C.
Réfection de voirie	17 407,50	20 889,00	Commune (autofinancement)	49 809,00
. Rabotage/scarification du support existant	6 088,50	7 306,20	Région Occitanie (25%) Eclairage public	6 975,00
. Mise en forme avec apport et mise en œuvre de GNT 0/20	9 594,00	11 512,80	Département de l'Hérault	20 000,00
. Mise à la côte de regard	1 320,00	1 584,00	Hérault Energies	57 000,00
. Mise à la côte de BC	405,00	486,00	Fonds de concours	49 809,00
Réseaux Eau Pluvial	11 193,00	13 431,60		
. Réalisation d'une fouille à la pelle mécanique ou main	2 128,00	2 553,60		
. Remblaiement de fouille en GNT 0/20 compacté par couche	3 192,00	3 830,40		
. Tuyaux annelé d 200 mm	858,00	1 029,60		
. Tuyaux annelé d 300 mm	2 300,00	2 760,00		
. Création de regard béton 50*50 + grille font c250 50*50 concave	1 000,00	1 200,00		
. Fourniture et mise en œuvre de bordure béton caniveaux de type CC1	1 715,00	2 058,00		
Revêtement en enrobé	24 477,00	29 372,40		
. Imprégnation gravillonnée	1 968,00	2 361,60		
. Transport, fourniture et mise en œuvre d'un enrobé à chaud	22 509,00	27 010,80		
Eclairage public	23 250,00	27 900,00		
Electricité	50 666,67	60 800,00		
Télécommunications	26 000,00	31 200,00		
TOTAUX	152 994,17	183 593,00		183 593,00

Le coût des travaux restant à la charge de la commune est estimé à 49 809.00 euros TTC.

LE CONSEIL :

OUI cet exposé et après avoir délibéré, à l'unanimité ;

APPROUVE le plan de financement proposé ;

SOLLICITE la subvention la plus élevée possible auprès du Département de l'Hérault dans le cadre des travaux d'aménagement et de qualification du Chemin des Cabalounas ;

DEMANDE au Maire de prévoir cette dépense au budget ;

DONNE toutes délégations utiles à Monsieur le Maire pour la mise en œuvre de cette décision.

Délibération mise aux voix :

Adoptée après avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés

Pour : 15

6- Lutte contre le réchauffement climatique : plantation d'un maximum d'arbres sur la commune dans le cadre du « Grand Site de France – Gorges de l'Hérault » et de l'opération départementale « 5 000 arbres par an »

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que dans le cadre de son Plan Energie-Climat, le Département de l'Hérault a souhaité lancer une nouvelle action « 5 000 arbres par an ». Il consulte les communes pour recenser celles qui souhaiteraient participer à cette démarche.

Le Département fournira les arbres, les communes prendront en charge les plantations qui pourraient être réalisées soit en régie, soit avec les associations, les écoles ou tout autre partenaire.

Monsieur le Maire propose de participer à cette opération sur le site du Plan d'Eau en créant un espace arboré.

LE CONSEIL :

OUI cet exposé et après avoir délibéré, à l'unanimité ;

APPROUVE la participation de la commune à l'opération départementale « 5 000 arbres par an »

DONNE toutes délégations utiles à Monsieur le Maire pour la mise en œuvre de cette décision.

Délibération mise aux voix :

Adoptée après avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés

Pour : 15

7- Réhabilitation du Campotel : Demande de subventions auprès d'Hérault Energies

Dans le cadre de la réhabilitation générale du Campotel communal, des travaux de rénovation énergétique vont être entrepris notamment sur les menuiseries et la régulation thermique (chauffage, climatisation). Ces dépenses sont éligibles dans le cadre de la maîtrise d'énergie financée par Hérault Energies.

Plan de financement						
DEPENSES			RECETTES			
	OBJET	MONTANT H.T.	MONTANT T.T.C.	OBJET	Taux	MONTANT T.T.C.
1	Mission de maîtrise d'œuvre	29 406,00	35 287,20	Commune (autofinancement)		240 845,94
2	Diagnostic avant travaux	750,00	900,00	Etat - DETR		112 471,40
3	CSPS	2 475,00	2 970,00	Région Occitanie		100 976,00
4	Contrôle technique	6 790,00	8 148,00	Département de l'Hérault		91 470,00
5	Frais Appel d'offre	450,00	540,00	FCTVA (n+2)		99 628,23
6	Assurance Dommage Ouvrages	6 443,04	7 731,65	Hérault Energies		25 000,00
7	DTA	291,67	350,00			
	SOUS-TOTAL 1	46 605,71	55 926,85			
8	Désamiantage	29 205,00	35 046,00			
9	Désamiantage avenant 1	4 800,00	5 760,00			
	SOUS-TOTAL 2	34 005,00	40 806,00			
10	LOT 1 - Gros œuvre Maçonnerie	72 972,74	87 567,29			
11	LOT 2 - Revêtements souples	40 273,36	48 328,03			
12	LOT 3 - Menuiseries	83 279,40	99 935,28			
13	LOT 4 - Cloisons Isolation Faux Plafonds	54 491,75	65 390,10			
14	LOT 5 - Serrurerie	4 320,00	5 184,00			
15	LOT 6 - Peintures	38 598,90	46 318,68			
16	LOT 7 - Plomberie	31 000,00	37 200,00			
17	LOT 8 - Chauffage Rafraichissement Ventilation	42 900,00	51 480,00			
18	LOT 9 - Electricité Courants forts et faibles	45 600,00	54 720,00			
19	LOT 10 - Equipements office	16 100,00	19 320,00			
	Marge + 10%	42 953,62	51 544,34			
	SOUS-TOTAL 3	472 489,77	566 987,72			
20	Salaires chargé agent (2 mois)		6 671,00			
	SOUS-TOTAL 4		6 671,00			
	TOTAUX 1+2+3+4	553 100,48	670 391,57			670 391,57

LE CONSEIL :

OUI cet exposé et après avoir délibéré, à l'unanimité ;
APPROUVE le plan de financement proposé ;
SOLLICITE la subvention la plus élevée possible auprès d'Hérault Energies dans le cadre des travaux de rénovation énergétique du Campotel ;
DEMANDE au Maire de prévoir cette dépense au budget ;
DONNE toutes délégations utiles à Monsieur le Maire pour la mise en œuvre de cette décision.

Délibération mise aux voix :

Adoptée après avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés
 Pour : 15

INFORMATIONS

- ✓ **Accueil sur la commune d'un adjoint de sécurité en stage issu de la police nationale :**
 La commune accueille un stagiaire dont la rémunération est assurée par la police nationale pour améliorer ses connaissances pratiques et théoriques pour une durée d'un mois.

**Toutes les questions mises à l'ordre du jour ayant été débattues,
 la séance est levée par Monsieur le Maire à vingt-et-une heures et trente minutes.**